

N°	MOIS	ANNEE
08	MARS	2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an Deux mille vingt et un, le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE  
Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT,  
Mme GIMENO

**Était absente excusée** : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Était absente**: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	18 mars 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 mars 2021

**Objet : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2021**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

**Vu** la réunion finances pour présentation du DOB en date du 10 mars 2021

Mme le Maire expose qu'elle tient compte de la nouvelle réforme fiscale et qu'elle reprend à son profit le taux du département, soit 11.58 %. Il y aura un coefficient correcteur pour recalculer le nouveau taux donc pas d'augmentation pour les administrés du prix à payer pour la taxe foncière sur le bâti. Le taux d'imposition communal reste inchangé.

Le Conseil Municipal **décide par 14 voix POUR**, de ne pas augmenter les taux fiscaux et de les fixer pour l'année 2021 comme suit

Taxes	2020 En %	2021 En %
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>11.81</b>	<b>11.81</b>
<b>Taxe foncière sur le bâti + part départementale de TFBT pour 2021</b>	<b>17.76</b>	<b>17.76 + 11.58 = 29.34</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	<b>61.60</b>	<b>61.60</b>

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON